Nations Unies S/PV.6760 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6760e séance

Mercredi 25 avril 2012, à 15 heures
New York

Président :	M. DeLaurentis	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Wensley
	Allemagne	M. Eick
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	Mme Jiang Hua
	Colombie	Mme Moya
	Fédération de Russie	M. Panin
	France	Mme Jaraud-Darnault
	Guatemala	Mme Bolaños Pérez
	Inde	M. Kumar
	Maroc	M. Taib
	Pakistan	M. Ahmad
	Portugal	M. Pinheiro da Silva
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Togo	M. Yagninim

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Sécurisation des frontières pour lutter contre le trafic et les mouvements transfrontières illicites

Lettre datée du 5 avril 2012, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/195)

12-31964 (F)





La séance est reprise à 15 h 10.

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Botswana et de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Je rappelle aux orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à quatre minutes maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khazaee (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à indiquer que ma délégation souscrit au contenu de la lettre (S/2012/257) adressée hier par le Président du Mouvement des pays non alignés au sujet de la question à l'examen dans le cadre du débat d'aujourd'hui.

À cet égard, je tiens à réaffirmer notre conviction que le Conseil de sécurité doit rester dans les limites de son mandat tel que défini par l'Article 24 de la Charte des Nations Unies et ne pas se livrer à des débats qui relèvent avant tout du mandat et de la compétence de l'Assemblée générale ou d'autres organes compétents de l'ONU.

Le thème dont nous sommes saisis aujourd'hui et ses questions connexes constituent un des plus grands défis auxquels la communauté internationale doit faire face aujourd'hui. Des contrôles aux frontières laxistes représentent une menace pour la sécurité et la situation socioéconomique de tous les pays. Le caractère tentaculaire de la criminalité transnationale, y compris le trafic de drogues, le terrorisme, la traite des êtres humains, le commerce illicite des armes et autres, fait qu'elle constitue un problème international contre lequel on ne peut lutter qu'en déployant des efforts collectifs et concertés fondés sur le principe de responsabilité partagée.

Comme en témoignent un certain nombre de résolutions et de déclarations présidentielles adoptées au cours des deux dernières années, la plupart des débats du Conseil sur les questions liées aux frontières font référence au trafic de drogues et plus particulièrement au lien entre production de drogue, sécurité, terrorisme et crime organisé. Dans ces décisions, le Conseil a reconnu que la communauté internationale devait adopter une approche intégrée et équilibrée pour s'attaquer à ces problèmes en s'appuyant sur le principe de responsabilité.

En raison de sa situation géographique, la République islamique d'Iran, qui appartient à une région en proie à des tensions et à des conflits, également considérée comme une plaque tournante pour des activités illégales telles que le commerce illicite des armes légères, le crime organisé, le terrorisme et le trafic de drogues, a beaucoup pâti de ces activités. Néanmoins, l'Iran n'a épargné aucun effort pour les combattre, notamment grâce à la prévention et à la lutte contre le commerce illicite des armes légères et la traite des êtres humains, et a obtenu des résultats importants à cet égard.

S'agissant de la lutte contre les stupéfiants, la République islamique d'Iran a, ces dernières années, mobilisé des dizaines de milliers de soldats et membres de ses forces disciplinaires le long de ses frontières et consacré des milliards de dollars à la lutte contre les stupéfiants. L'Iran s'est également efforcée de renforcer et modifier ses fortifications ainsi que ses installations et ses systèmes de contrôle et de renseignement aux points de transit et aux postes frontière afin d'empêcher l'entrée de convois de trafiquants dans le pays.

Toutes ces mesures ont abouti à la confiscation d'énormes quantités de divers types de stupéfiants, et notamment à des saisies records d'opium et d'héroïne. Nous avons assumé un lourd fardeau pour lutter contre cette menace. Étant donné qu'elle alimente le terrorisme, incontestablement les efforts déployés par l'Iran dans ce domaine sont également une contribution essentielle à la lutte mondiale contre le terrorisme.

Sur la question des armes légères et de petit calibre, nous considérons qu'il incombe au premier chef aux États de prévenir et de combattre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, y compris en identifiant et en réglant les problèmes liés à ce type de commerce. Gardant cela à l'esprit, la République islamique d'Iran a élaboré et adopté un ensemble complet de lois, de règlements, de lignes directrices et de directives permettant aux autorités et organismes nationaux compétents de lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et ses problèmes connexes. En vertu de la réglementation existante, la fabrication, la possession, le stockage ou le commerce illicites de toute arme légère sont considérés comme une infraction et toutes

les personnes prenant part à de telles activités doivent être arrêtées et sanctionnées en conséquence.

La traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, est une des pires formes de criminalité transnationale organisée. C'est une atteinte à la dignité humaine et une forme moderne d'esclavage. Une coopération active au niveau mondial doit être mise en place pour mieux cibler le problème de la demande. La République islamique d'Iran, en tant que pays de transit, a également pris d'importantes mesures pour mettre en œuvre plusieurs projets destinés à améliorer le contrôle des frontières et mieux lutter contre la criminalité transnationale organisée, notamment la traite des personnes.

Avant de terminer, je tiens à souligner qu'il est nécessaire de procéder à un examen des politiques et programmes régionaux et internationaux pertinents afin de combler les lacunes et de lutter efficacement contre ces problèmes mondiaux que sont le trafic et les mouvements transfrontières illicites. La République islamique d'Iran réaffirme sa profonde détermination à lutter contre ces problèmes mondiaux et se déclare prête à coopérer avec d'autres partenaires pour les régler définitivement.

Enfin, concernant les accusations sans fondement portées ce matin contre mon pays, en particulier par le représentant du régime israélien, je tiens à signaler que le représentant du régime israélien, dans le droit fil de la campagne belliciste et de propagande que ce régime mène contre mon pays, s'est à nouveau servi de cet organe pour lancer des accusations infondées contre l'Iran.

Ce régime, dont le comportement criminel est bien connu, parle de contrebande d'armes en provenance d'Iran, alors qu'avec son appareil d'État violent et meurtrier, il s'est livré à de nombreux actes criminels, y compris au terrorisme d'État. L'assassinat de scientifiques iraniens spécialisés dans le nucléaire en est un exemple flagrant.

Les allégations injustifiées du régime israélien qui nie le caractère pacifique de nos activités nucléaires sont une nouvelle tentative de détourner l'attention de l'opinion publique mondiale du fait qu'il met au point et possède, de manière clandestine et illégale, des centaines d'ogives nucléaires, un arsenal d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive qui menace l'ensemble de la région et est contraire à la paix et à la sécurité internationales.

Par conséquent, il me paraît inutile de répondre à ces allégations ridicules.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Le problème des mouvements transfrontières illicites de personnes et de biens remonte à l'apparition même des frontières. Néanmoins, ces 20 dernières années, la portée, l'ampleur et les conséquences de ces mouvements et des réseaux criminels qui les appuient ont connu un accroissement sans précédent. Il s'agit de réseaux complexes, disposant de beaucoup de ressources, qui couvrent des continents entiers et dont la viabilité repose sur le trafic et les mouvements illicites de personnes, de fonds et de biens.

Nous assistons également aujourd'hui à une convergence inquiétante de ces réseaux. Constamment à la recherche de points faibles, ils ciblent des territoires où les capacités étatiques sont faibles. Une fois établis, ces réseaux y affaiblissent encore plus la gouvernance et la sécurité publique, réduisent les perspectives de développement et offrent un terreau fertile pour la criminalité, l'instabilité et le terrorisme.

Souvent, la viabilité même des États est en danger, car les auteurs de ces actes font peser de graves menaces à la sécurité et à la stabilité de gouvernements démocratiques. Aucune partie du monde n'est épargnée, y compris ma propre région, le Pacifique, qui est devenue la cible des passeurs de migrants, des trafiquants de drogue, de ceux qui se livrent à la traite d'êtres humains, et de bien d'autres.

Nous avons beaucoup appris s'agissant des méthodes efficaces de combattre et de déstabiliser ces réseaux illicites, et en particulier l'importance de cadres législatifs solides, de services frontaliers et de maintien de l'ordre efficaces, et de la bonne gouvernance pour protéger nos juridictions. Mais nous avons aussi appris qu'aucun pays ne peut relever seul ces défis. À cause du caractère multinational et de la portée de ces réseaux, la coopération internationale est essentielle. Nous avons également appris à aborder ces défis sous une perspective plus large, en tenant compte des facteurs qui influent sur la demande de ces activités et des liens entre les différentes activités criminelles.

Dans le Pacifique, les réponses nationales sont coordonnées par l'intermédiaire du Comité de sécurité

régionale du Forum des îles du Pacifique et à travers des groupements régionaux de contrôle des frontières et des responsables des services chargés de l'application de la loi. La Nouvelle-Zélande appuie également ses voisins dans les îles du Pacifique par le biais de programmes bilatéraux de renforcement des capacités. En partenariat avec le Secrétariat du Forum, chaque année, nous organisons une réunion des responsables des services chargés de l'application de la loi dans le Pacifique, dans le cadre d'un groupe de travail sur la lutte contre le terrorisme, qui se penchera cette année sur les liens entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Nous participons activement au réseau transpacifique pour le démantèlement des réseaux transnationaux illicites et à d'autres initiatives régionales de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Nous apportons une assistance bilatérale à nos partenaires de l'Asie du Sud-Est. La Nouvelle-Zélande et l'Australie ont également financé conjointement l'évaluation des menaces que pose la criminalité transnationale organisée en Asie de l'Est et dans le Pacifique, menée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

En juin, en faisant fond sur notre présidence l'an dernier de la réunion d'experts gouvernementaux sur les armes légères et de petit calibre, la Nouvelle-Zélande va financer, à l'intention de nos partenaires de la Communauté des Caraïbes, un atelier sur la lutte contre le commerce illicite transfrontalier d'armes à feu, qui mettra essentiellement l'accent sur les questions de sécurité maritime, qui n'ont jusqu'à présent pas été suffisamment traitées par les Nations Unies.

Tout le monde aurait à gagner des programmes de renforcement des capacités plus intégrés et plus cohérents, en particulier ceux qui sont destinés aux petits pays en développement qui en ont le plus besoin. À cet égard, nous voudrions mettre l'accent sur quatre points.

Premièrement, nous devons renforcer la coopération et la coordination entre les institutions des Nations Unies et les autres organes internationaux qui exécutent des programmes de renforcement des capacités. Cette coopération doit viser essentiellement à fournir des conseils et un appui au renforcement des capacités plus cohérents, conformes aux priorités nationales. Concrètement, on pourrait améliorer le partage d'informations, mieux coordonner les évaluations des risques et des besoins et l'établissement des priorités, et renforcer la coopération avec les organismes pertinents, tels qu'INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes.

Deuxièmement, les Nations Unies devraient étudier les possibilités qui s'offrent pour assurer une fourniture plus intégrée de l'aide sur le terrain. Les donateurs internationaux doivent appuyer et respecter les partenaires nationaux qui souhaitent définir leurs propres besoins prioritaires. Les organisations régionales ont également un rôle important à jouer s'agissant de coordonner l'aide internationale et de veiller à ce qu'elle soit en harmonie avec les priorités régionales. Les Nations Unies devraient tirer un meilleur parti de ces partenariats régionaux.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit veiller à mieux coordonner l'assistance dans les domaines qui relèvent de sa responsabilité. Par exemple, il pourrait demander au Secrétaire général d'inclure dans ses rapports les avis du Conseil relatifs au trafic et aux mouvements illicites, et dans les cas où ces phénomènes constituent une menace à la paix et à la sécurité, les intégrer dans les mandats des missions. Ceci est particulièrement important dans les situations de consolidation de la paix, où les activités criminelles transnationales peuvent constituer un obstacle à une paix durable. Le Conseil pourrait également demander à ses propres comités et entités de coordonner leurs travaux avec d'autres acteurs internationaux.

Enfin, nous devons envisager le trafic et les mouvements illicites sous une perspective plus large, allant au-delà du renforcement du contrôle des frontières. Ce matin, l'Ambassadeur du Costa Rica a bien exposé cet argument. S'il est vrai que la sécurisation des frontières nationales et le renforcement des institutions chargées de l'application de la loi sont des aspects très importants, à eux seuls, ils ne peuvent pas endiguer le flux des mouvements illicites si nous ne nous attaquons pas simultanément à d'autres problèmes comme les flux financiers illicites et les facteurs qui influent sur la demande. Il convient également de mieux coordonner les politiques internationales et le renforcement des capacités. Nous nous félicitons des récentes mesures prises dans ce sens, notamment la mise en place d'une équipe spéciale des Nations Unies chargée de la criminalité transnationale organisée.

Les réseaux criminels responsables de la plupart des activités internationales illicites ont eu un impact

dévastateur sur de nombreuses communautés. La lutte contre ces réseaux constitue désormais un véritable défi, étant donné leur champ d'action de plus en plus étendu, leurs méthodes de plus en plus perfectionnées, et leurs ressources de plus en plus considérables. Mais, ils doivent être combattus. Nous devons veiller à ce que les pays et les communautés qui se trouvent en première ligne de ce combat disposent des outils et capacités nécessaires. Une assistance mieux coordonnée et plus intégrée a un rôle important à jouer à cet égard, et la Nouvelle-Zélande espère que le débat d'aujourd'hui présage une nouvelle avancée importante dans ce domaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Jamaïque.

M. Wolfe (Jamaïque) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à vous remercier d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur le thème « Menaces contre la paix et la sécurité internationales : la sécurisation des frontières pour lutter contre le trafic et les mouvements transfrontières illicites ». Nous nous félicitons également de la déclaration présidentielle S/PRST/2012/16 adoptée aujourd'hui par le Conseil.

Étant donné que notre région, en partie en raison de sa géographie, est quotidiennement confrontée au défi de sécuriser des frontières terrestres et maritimes étendues, poreuses et éloignées afin de lutter contre les trafics d'armes à feu, de munitions et de stupéfiants, et contre la traite d'êtres humains, cette question revêt une importance particulière pour nous. Pour les États membres de la CARICOM, les flux illicites d'armes, de munitions et de stupéfiants à travers nos frontières, représentent non seulement un délit et un problème de sécurité, mais également une menace existentielle pour notre mode de vie et les efforts que nous déployons pour établir des sociétés sûres, sécurisées et développées pour nos populations.

Il convient de rappeler qu'ayant pris conscience du lien d'interdépendance entre les niveaux croissants de criminalité et de violence dans la région alimentés par le trafic de stupéfiants, d'armes et de munitions, les dirigeants de la CARICOM ont décidé en 2007 de faire de la criminalité et de la sécurité le quatrième pilier de l'intégration de la région. Les États membres de la CARICOM – aussi bien collectivement, par l'adoption de la Déclaration de la CARICOM sur les armes légères et de petit calibre en 2011, qu'à titre individuel – ont pris un certain nombre de mesures visant à sécuriser nos frontières pour lutter contre les mouvements illicites. Compte tenu des avantages communs qui pourraient découler de la sécurisation de nos frontières, la gestion et la sécurité des frontières font désormais partie des priorités majeures de la CARICOM en matière de sécurité.

Par le biais de l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM et en collaboration avec le Centre d'administration du développement des Caraïbes, plusieurs États membres de la CARICOM s'emploient à harmoniser et à normaliser les politiques, les pratiques et les procédures des services chargés de la sécurité des frontières dans l'ensemble de la région. En plus de l'harmonisation des politiques, de nombreux programmes de formation et d'enseignement sont également organisés. En collaboration avec nos partenaires bilatéraux, et en particulier les États-Unis à travers le Caribbean Basin Security Initiative, les gouvernements des États membres de la CARICOM s'emploient à prendre des mesures pour protéger nos frontières et nos sociétés. Au nombre des autres partenaires régionaux qui ont contribué à nos efforts visant à sécuriser nos frontières figurent l'Organisation des États américains, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Je tiens à remercier l'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande pour l'aide et la collaboration apportées récemment par son pays aux gouvernements des États membres de la CARICOM.

Bien que les principaux problèmes auxquels est confrontée notre région soient les drogues illicites, les armes à feu et les munitions, en tant qu'États parties aux grands instruments internationaux de lutte contre le terrorisme, et compte tenu de leur attachement à la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les États membres de la CARICOM ont également pris des mesures pour sécuriser leurs frontières contre les mouvements illicites d'argent et de matériel pouvant aussi servir à commettre des actes de terrorisme dans la région ou ailleurs.

En outre au niveau international, les États membres de la CARICOM plaident en faveur d'une plus grande attention à la question du contrôle des frontières en tant qu'élément d'un ensemble plus large de mesures pour prévenir le crime, et plus

particulièrement les flux d'armes légères et de petit calibre et de munitions dans la région, notamment dans le cadre du Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. De plus, la CARICOM affirme depuis longtemps que, pour prévenir, combattre et éliminer réellement le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, il est impératif de se pencher sur le problème des munitions et des mouvements transfrontières de ces armes.

Bien que les États Membres aient pris des mesures aux niveaux national et régional pour sécuriser leurs frontières, davantage doit être fait au niveau international. La CARICOM est d'avis que, compte tenu de sa longue expérience, l'ONU a un rôle important à jouer pour aider les États Membres à améliorer leurs capacités dans le domaine de la sécurisation et de la gestion des frontières, notamment en facilitant l'assistance technique.

Une grande attention est accordée à l'enraiement des mouvements illicites de matériel pouvant servir à commettre des actes terroristes par-delà les frontières, mais le même niveau d'attention doit également être consacré à la lutte contre les mouvements illicites d'armes légères et de petit calibre, et leurs munitions. Tout en reconnaissant qu'il convient de faire la distinction entre les diverses catégories d'articles illicites qui traversent les frontières, nous estimons qu'il s'avérerait très efficace sur le long terme que l'ONU adopte une démarche plus globale en matière de gestion et de sécurisation des frontières. Nous sommes persuadés qu'une plus grande symétrie en matière de sécurisation des frontières dans le cadre de la lutte contre les flux illicites de matières chimiques, biologiques et nucléaires, et contre les mouvements illicites d'armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre et leurs munitions, contribuera grandement à la paix et à la sécurité internationales.

La CARICOM souscrit à la proposition formulée dans le document de réflexion (S/2012/195, annexe) de procéder à une évaluation diagnostique des différents organismes des Nations Unies, en vue de déterminer dans quelle mesure ils répondent aux besoins des États en matière de renforcement des capacités dans ce domaine essentiel, et de renforcer la capacité de l'Organisation d'aider les États Membres à contrer les mouvements illicites. Dans le même temps, toutefois, ni cette évaluation, ni les efforts pour s'attaquer au problème de manière globale ne doivent entraîner une contraction des programmes et des projets de renforcement des capacités proposés actuellement aux États Membres dans ce domaine fondamental.

Enfin, nous voudrions également insister pour que, dans le cadre de cette évaluation, une attention soit accordée aux difficultés spécifiques que rencontrent les pays et les régions pour ce qui est de la conception et de la réalisation des projets futurs. À cet égard, nous réitérons notre vif espoir que, sur la base des discussions en cours entre les États membres de la CARICOM et l'UNODC, le bureau régional des Caraïbes de l'UNODC sera bientôt rouvert. La CARICOM demeure convaincue que ce bureau jouera un rôle essentiel pour aider les pays de la région à renforcer leurs capacités de réduire les mouvements illicites d'armes, de drogues et autres, notamment grâce à une meilleure gestion et sécurisation des frontières, et à faire ainsi en sorte que notre région soit sûre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Nazarian (Arménie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat tout à fait capital. Nous nous associons nous aussi aux orateurs précédents qui ont remercié le Secrétaire général de son exposé.

La fréquence avec laquelle le Conseil de sécurité traite de cette question témoigne de l'urgence du problème. Les mouvements transfrontaliers illicites se développent à grande échelle et ont d'énormes retombées néfastes sur la sécurité, les droits de l'homme et le développement socioéconomique, en particulier dans les pays en développement. De ce fait, protéger les frontières contre les mouvements illicites doit constituer un élément à part entière du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Des frontières sûres sont gages de non-prolifération et permettent de cloisonner les menaces, de faire en sorte qu'elles restent localisées et d'éviter qu'elles ne se propagent, ce qui les rend beaucoup plus faciles à contrer.

L'ampleur de la menace et de ses conséquences appelle une démarche multidimensionnelle. En outre, le succès de la mise en œuvre des décisions stratégiques qui ont été adoptées pour régler ce problème ne saurait être garanti sans l'action et l'appui coordonnés des institutions des Nations Unies et des autres organisations internationales et régionales chargées de lutter contre la criminalité transnationale et, surtout, sans une vaste coopération bilatérale entre tous les pays situés sur les itinéraires des grands trafics.

Au plan national, l'Arménie a, ces 10 dernières années, mis en place une coopération multilatérale efficace en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme international. Un réseau d'accords bilatéraux a été établi avec de nombreux pays. Nous travaillons également en étroite collaboration avec divers partenaires régionaux et internationaux, comme le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), l'OTAN et plusieurs organismes des Nations Unies, dans des domaines tels que la réforme juridique, le renforcement des capacités nationales en matière de répression, le contrôle des frontières et les systèmes de renseignement.

Membre de l'OTSC, l'Arménie participe activement aux opérations de lutte contre la drogue menées par cette organisation. Cet effort multinational rassemble non seulement les États membres, mais également les représentants d'une vingtaine d'autres États et organisations internationales. Grâce à cette initiative, les opérations menées depuis 2003 ont abouti à la saisie de plusieurs tonnes de drogue dans la région de l'OTSC. Depuis 2008, cette opération régionale antidrogue a pris un caractère permanent.

Conformément à ses obligations internationales, l'Arménie assure un contrôle rigoureux de ses frontières, empêchant et stoppant toute intrusion. En outre, en février dernier, l'accord de collaboration passé entre l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex) et le Conseil de sécurité nationale de la République d'Arménie a instauré une coopération plus étroite entre les organes arméniens compétents et Frontex pour lutter contre la criminalité aux frontières et renforcer la sécurité des frontières.

Des frontières sûres sont particulièrement importantes dans des régions instables comme le Caucase du Sud, où des conflits n'ayant pas encore trouvé de solution sont devenus une bonne excuse pour accumuler d'énormes quantités d'armes, très souvent en violation des traités et accords existants. Les mouvements illicites d'armes, de drogues et de groupes terroristes ainsi que les activités terroristes demeurent un sujet de préoccupation à tous les niveaux. En dépit d'un blocus qui dure depuis 20 ans et malgré les difficultés et les défis que pose la lutte contre les mouvements illicites transfrontières, en particulier le trafic de drogue, l'Arménie, en collaboration avec ses partenaires, n'a ménagé aucun effort pour appliquer des mesures préventives.

L'Arménie estime que la prévention est la meilleure défense contre la propagation des trafics transfrontières et peut également contribuer à saper les bases et tous les prétextes du recrutement. Grâce à l'éducation, à la sensibilisation et à l'amélioration de la législation et des mécanismes de mise en œuvre, nous pouvons accroître l'efficacité de nos efforts. À cet égard, nous prêtons une grande attention à la formation continue des fonctionnaires qui travaillent dans les organismes gouvernementaux spécialisés dans la lutte contre le terrorisme. Nous tenons à remercier les États-Unis et les autres pays partenaires qui nous apportent leur aide à cet égard.

Enfin, je ne peux qu'être d'accord avec les orateurs précédents qui ont affirmé dans leurs déclarations qu'aucun pays ne peut lutter seul contre ces problèmes. Leur portée et leur envergure nécessitent de se montrer encore plus imaginatif et de mettre en place une coopération efficace aux plans régional et international. Nous appuyons donc la proposition tendant à ce que le Secrétariat procède à une évaluation diagnostique pour examiner et mieux coordonner nos efforts communs dans ce domaine capital.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Wetland (Norvège) (*parle en anglais*) : Les groupes et réseaux organisés mènent des activités illégales et peu scrupuleuses, dans le but de réaliser le plus de profit possible grâce au trafic de stupéfiants, d'armes, de minerais, de déchets toxiques, d'articles contrefaits, et même d'êtres humains. Ces crimes portent atteinte au développement, détruisent des vies et menacent les sociétés. Nombreux sont les criminels transnationaux à évoluer entre marchés licites et marchés illicites, à disposer de lieux sûrs où se réfugier et à utiliser la corruption et la violence pour atteindre leur objectif, celui du profit maximal.

Les flux de cocaïne de l'Amérique latine vers l'Afrique de l'Ouest et l'Europe constituent l'un des exemples d'exploitation par les criminels de la porosité des frontières et de la faiblesse des contrôles de police et de douane.

La difficulté consiste à punir ces criminels sans entraver ni réduire le commerce légal. Nous devons veiller à ce que notre chasse aux criminels ne finisse pas

par nous nuire à tous, car c'est ce qui se passera si nous imposons des contrôles frontaliers généraux, rigides et longs sur tous les produits et à tout le monde. Il est donc très important qu'une stratégie frontalière comporte des mesures visant à détecter les mouvements illicites avant qu'ils ne parviennent effectivement jusqu'aux zones frontalières. Cela exigera une coopération étroite et l'échange international de renseignements entre les organismes chargés du maintien de l'ordre et du contrôle des douanes. Les accords de coopération de Schengen des pays européens sont une illustration probante de frontières généralement ouvertes sans que cela empêche des contrôles et des arrestations le long des voies de transport. Cela évite les embouteillages et les retards qui nuisent au commerce légal et à la productivité.

Le nouvel accent mis par le Secrétaire général sur la question de la criminalité transnationale organisée et la création d'une équipe spéciale du système des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de stupéfiants sont des mesures qui vont dans la bonne direction. Nous espérons que cette équipe spéciale apportera une contribution importante aux interventions stratégiques eu égard aux activités de maintien et de consolidation de la paix et de développement des Nations Unies. Cette équipe pourrait aider les États Membres à élaborer des stratégies de gestion des frontières qui favorisent le développement du commerce légal tout en renforçant leur lutte contre les mouvements illicites.

Le nouvel accent mis sur la criminalité transnationale organisée dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Rendre la justice : programme d'action visant à renforcer l'état de droit aux niveaux national et international » (A/66/749), qui fera l'objet d'un débat à la réunion de haut niveau de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, est encore une autre mesure qui met en lumière la nécessité d'établir une coopération efficace entre les pays dans le domaine du maintien de l'ordre. Une coopération étroite avec d'autres organes de l'ONU tels que l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et les groupes de travail du Conseil de sécurité devrait permettre de renforcer l'aide accordée par l'ONU aux États. La coopération internationale au niveau régional – par exemple avec l'Union africaine et avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui bénéficient de l'appui de l'ONU et de la communauté internationale – pourrait servir de modèle.

L'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) joue un rôle clef pour aider les États Membres à faire face aux menaces émanant de la criminalité transnationale organisée. Le système de communication policière d'INTERPOL, I-24/7, et ses bases de données de passeports et de documents volés sont des éléments clefs de la gestion des frontières. L'Organisation mondiale des douanes a un niveau élevé de compétences s'agissant des mesures relatives au contrôle des frontières, et elle devrait être un partenaire solide de l'ONU pour l'élaboration de stratégies effectives.

Nous avons besoin d'engagements politiques plus forts de la part des gouvernements de toutes les régions afin d'aller de l'avant. La coopération dans le domaine du maintien de l'ordre est importante, mais il faut également s'attacher à lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme.

En conclusion, la Norvège propose que l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, l'Équipe spéciale de lutte contre la criminalité transnationale organisée, INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes s'associent afin d'élaborer des recommandations visant à améliorer les mesures de renforcement de la gestion des frontières.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons, Monsieur le Président, vous dire, très respectueusement, que la République bolivarienne du Venezuela a décidé de prendre part au présent débat bien qu'elle considère que le thème examiné ne fasse pas partie de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous tenons à signaler que l'on prétend ainsi avancer dans la « sécurisation » de l'ONU et usurper les compétences de ses divers organes.

Nous sommes préoccupés par les tentatives faites de traiter de la question des mouvements illicites sous des rubriques si différentes et qui sont abordées de manières si distinctes par les divers organes de l'ONU – comme par exemple les mouvements illicites de stupéfiants et d'armes classiques, la contrebande, les éléments terroristes et leur financement, les matériels associés aux armes de destruction massive, les minéraux provenant des zones de guerre et les personnes victimes de la traite. Il faut rappeler que tous

les délits frontaliers ne constituent pas des menaces à la paix et la sécurité internationales.

On ne saurait nier que le système capitaliste mondial, consumériste et spéculatif, qui punit les populations pauvres et vulnérables du monde et qui encourage la quête effrénée de gains commerciaux immoraux et à court terme est la cause de ces mouvements frontaliers illicites. Certains experts reconnaissent que les délits associés à ces crimes sont le talon d'Achille du capitalisme. Le capitalisme sauvage, inhumain et prédateur de la nature, aujourd'hui décadent, est la base systémique des délits transnationaux. Un système qui exacerbe l'accumulation des capitaux, sans aucune considération ethnique est un bouillon de culture pour ces délits.

En dépit de la grave crise économique et financière, des tentatives visent à ressusciter ce système par le biais de politiques néolibérales inhumaines qui accroissent les inégalités dans le monde. Ce système et ses agents ne croient pas à la démocratie, aux États-nations, à la culture, aux valeurs éthiques ou à la souveraineté. Les mouvements illicites sont le moyen de réaliser des gains au mépris des valeurs humaines fondamentales.

On cherche à établir un lien automatique entre les mouvements illicites et la prolifération des armes nucléaires et classiques, le terrorisme, la criminalité organisée et autres facteurs incontrôlables d'instabilité. Nous remettons en question les tentatives visant à faire l'amalgame entre certains mouvements illicites et certaines activités illicites, et nous insistons sur la nécessité d'examiner chaque question de manière distincte et spécifique dans le cadre des politiques et des lois nationales.

Il est indispensable de rappeler que c'est des États souverains que relève le droit de déterminer et de mettre en œuvre les mesures relatives à la sécurité de leurs frontières. À cet égard, il faut rappeler les principes d'égalité souveraine, d'indépendance politique, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires qui relèvent de la compétence exclusive de la juridiction interne des États, comme l'indique la Charte des Nations Unies.

L'article 15 de la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela stipule que

> « L'État est responsable de la mise en place d'une politique globale dans les zones frontalières terrestres, insulaires et maritimes, tout en préservant l'intégrité territoriale, la souveraineté, la sécurité, la défense, l'identité nationale, la diversité et l'environnement conformément au développement culturel, économique et social, et à l'intégration. »

Il existe au Venezuela un cadre constitutionnel et législatif, légitimé par la volonté souveraine de notre peuple – lequel s'est exprimé par référendum – qui n'admet aucun autre critère qui n'ait été approuvé ou révoqué par le peuple lui-même par le biais des mécanismes constitutionnels, auxquels ne peut se substituer aucune initiative multilatérale ou prise par le Conseil de sécurité.

Mon pays a maintenu une position ferme contre le trafic d'armes légères et de petit calibre.

Des milliers d'armes de ce type ont été saisies dans mon pays, fait sans précédent dans notre histoire nationale. Le Venezuela est conscient du problème que représentent la fabrication et le trafic illicite de ces armes sous tous leurs aspects dans de nombreuses régions du monde. Le Venezuela est lui aussi d'avis que des contrôles doivent être établis, surtout par les pays producteurs, afin que la fourniture de ces armes se limite aux gouvernements et aux organisations ayant obtenu l'autorisation des gouvernements, dans le respect du droit international, notamment du droit de légitime défense, consacré par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous soulignons l'importance de l'application efficace du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Mon pays est profondément préoccupé par le transfert d'armes à des acteurs non étatiques sans autorisation des gouvernements. Le transfert illicite de ces armes à des éléments subversifs, à des groupes illégaux qui menacent la paix et la stabilité des gouvernements légitimes a déjà causé la prolifération d'armes illégales dans des régions et déstabilisé les pays voisins.

Les guerres et les politiques néocoloniales et impérialistes actuelles, dont l'objectif est de piller les richesses naturelles des pays en développement, aggravent la pauvreté, les inégalités et les souffrances des peuples. Elles produisent des diasporas de populations qui sont très vulnérables et, donc, susceptibles d'être impliquées dans des mouvements transfrontières illicites. Il n'est d'ailleurs pas rare que les services de sécurité des puissances impérialistes

défendent, protègent et financent des barons de la drogue, des terroristes et des réseaux criminels nationaux et internationaux importants dans le but de promouvoir leurs programmes subversifs contre des nations souveraines.

Si l'on veut vraiment réduire ou combattre les conséquences tragiques des mouvements transfrontières illicites, il suffit de mettre un terme à la voracité du néolibéralisme et de ses multinationales et aux politiques impérialistes et colonialistes qui engendrent la pauvreté et l'injustice, et mettre fin aux inégalités économiques, politiques et sociales dans le monde.

Pour terminer, nous voudrions dire qu'il est de bon augure que la grande majorité des pays qui ont participé au débat d'aujourd'hui aient réaffirmé que, en vertu des principes de l'égalité, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale, seuls les États souverains sont compétents pour arrêter et mettre en œuvre des mesures relatives à la sécurité de leurs frontières.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Libye.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier la délégation des États-Unis d'avoir convoqué ce débat public.

Le débat d'aujourd'hui revêt une importance toute particulière pour tous les États du monde, surtout pour l'Afrique du Nord et les régions du Sahara et du Sahel, car la sécurité des frontières représente un défi majeur pour toutes ces régions. Le trafic de toutes sortes de marchandises à travers les frontières de ces pays remonte loin dans l'histoire. Nombre d'habitants de ces pays vivent des activités de contrebande menées par ces groupes organisés. Il convient toutefois de noter que le trafic est devenu un phénomène inquiétant qui menace réellement la sécurité de ces États, surtout de la Libye. Les activités des groupes organisés illégaux ne se limitent pas au trafic de stupéfiants ou à la traite des personnes; elles sont devenues une arme redoutable dans la concurrence effrénée que se livrent les trafiquants.

Une réunion ministérielle des États concernés tenue dans mon pays en mars dernier a abouti au plan d'action de Tripoli sur la coopération entre les pays de la région, qui a été soumis ensuite au Secrétariat en vue de sa publication en tant que document officiel du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nous regrettons qu'à ce jour, ce plan n'ait pas encore été publié.

Ce qui s'est produit récemment au Mali est vraiment inquiétant. La déclaration d'indépendance de l'État de l'Azawad n'entraîne pas seulement un partage ethnique de cet État africain, elle représente aussi une menace réelle pour la sécurité de tous les États de l'Afrique du Nord et des régions du Sahel et du Sahara. Nous sommes tous conscients que des groupes armés extrémistes et terroristes sont rassemblés dans les zones contrôlées par ces séparatistes, qui ont été formés, financés et approvisionnés en armes par le régime de Kadhafi. Kadhafi a recruté des milliers de mercenaires dans les quatre coins du monde pour l'aider à opprimer le peuple libyen, qui s'est soulevé contre son régime. Il leur a donné beaucoup d'argent, les a armés jusqu'aux dents et leur a même accordé la nationalité libyenne.

Après l'effondrement de son régime, ces mercenaires ont fui, emportant armes et argent dans les pays africains voisins. Ils travaillent actuellement avec les derniers partisans du régime libyen, notamment le fils de Kadhafi, Saadi, qui vit actuellement au Niger, afin de semer l'anarchie, de commettre des assassinats et de créer l'instabilité en Libye et dans les pays voisins. Ils coopèrent en fait avec Al-Qaida au Maghreb islamique, ainsi qu'avec des groupes extrémistes dans les zones désertiques. Ils ont d'ailleurs rendu publics des plans visant à déstabiliser la région. L'interview accordée le 10 février à la chaîne Al-Arabiya par le fils de Kadhafi en est une preuve éclatante. Un journaliste qui s'est récemment rendu au Niger a rencontré Saadi Kadhafi et certains de ses proches partisans militaires a également dit la même chose, affirmant que Saadi Kadhafi avait dit qu'il envisageait de créer un État islamique dans la région.

La responsabilité de la sécurisation des frontières dans cette zone sensible incombe au premier chef aux pays eux-mêmes. Cela exige également que les États de la région et la communauté internationale s'emploient à lutter contre le terrorisme, le trafic et les migrations illégales.

Nous espérons que les organes compétents de l'ONU accorderont l'importance voulue à ces problèmes. Nous espérons également que l'ONU appuiera le plan d'action de Tripoli, qui a été adopté par les pays de la région, en fournissant une assistance en matière de consolidation des institutions et de renforcement des capacités dans les pays concernés,

car la sécurité dans les pays de l'Afrique du Nord et des régions du Sahel et du Sahara est un pilier fondamental de la sécurité internationale.

La Libye, dont le peuple a vaincu Kadhafi et son régime, ne peut à elle seule protéger ses longues frontières contre les mouvements transfrontières illicites, en particulier les migrations clandestines et le trafic illicite d'armes et de drogue. À cette fin, nous nous efforçons de promouvoir une coopération plus étroite avec nos voisins et mobilisons tout notre potentiel pour contrer cette menace.

Nous prions donc tous les États et les organisations internationales de coopérer avec les autorités libyennes pour rechercher les fils de Kadhafi et ses partisans et mercenaires les plus irréductibles, car ils sont les principaux facteurs de l'instabilité dans la région. Ils doivent être arrêtés et traduits en justice. Nous espérons que tous les États qui abritent sur leur territoire des hauts dignitaires du régime de Kadhafi réalisent qu'ils abritent des bombes à retardement qui peuvent exploser à tout moment sur leur territoire, ce qui aurait de graves répercussions sur leur stabilité ainsi que sur celle des pays voisins.

Le contrôle des frontières et la prévention du trafic transfrontière illicite relèvent de la responsabilité commune des États voisins. Il importe à cet effet de promouvoir la coopération et la coordination ainsi que l'échange d'informations et d'expériences afin de garantir la sécurité commune.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. António.

M. António (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens d'emblée à vous féliciter de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité et à vous remercier d'avoir invité l'Union africaine (UA) à prendre part à cet important débat sur la question critique de la sécurisation des frontières contre les flux illicites.

Les événements qui se déroulent sur plusieurs continents aujourd'hui, en particulier sur le continent africain, mettent en exergue le danger permanent que représentent l'absence de contrôles aux frontières et les problèmes conséquents liés aux activités illicites telles que le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre, les réseaux terroristes et le trafic de personnes et de drogue, ainsi que la piraterie, en particulier au large des côtes somaliennes et dans le golfe de Guinée.

La question de la sécurité des frontières est une question prioritaire pour les dirigeants africains, qui sont déterminés à faire en sorte que les frontières jouent un rôle constructif plutôt que destructeur en vue de promouvoir l'unité, la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent. En conséquence, l'Union africaine a adopté un programme frontière qui s'appuie sur un certain nombre d'instruments politiques et juridiques et qui vise à orienter l'action future en matière de gestion des frontières en Afrique. Ce programme met également l'accent sur le caractère central du principe du respect des frontières existant au moment de l'accession à l'indépendance, qui est consacré par la Charte de l'ancienne Organisation de l'unité africaine (OUA); la résolution adoptée à la première session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, qui a eu lieu au Caire en juillet 1964; et l'article 4 b) de l'Acte constitutif de l'Union africaine.

L'objectif du programme frontière de l'Union africaine est de régler de manière globale les questions relatives aux frontières, à leur délimitation et à leur démarcation, mais aussi la question de la coopération transfrontière, l'objectif global étant de contribuer à la prévention des conflits et de promouvoir l'intégration.

Les crises que nous observons en ce moment au Mali et ailleurs dans la région du Sahel, en Guinée-Bissau et entre le Soudan et le Soudan du Sud; la piraterie au large des côtes somaliennes et dans le golfe de Guinée; et l'ampleur croissante des activités terroristes et des groupes criminels tels que l'Armée de résistance du Seigneur représentent des menaces manifestes à la paix, à la stabilité et au développement durable. En effet, ces problèmes ont été clairement reconnus et abordés par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à la réunion qu'il a tenue hier au niveau ministériel à Addis-Abeba. Les ministres ont examiné le rapport du Président de la Commission de l'Union africaine, qui souligne notamment le fait que la Guinée-Bissau est devenue une plaque tournante pour le trafic de drogue, ce qui fait peser une grave menace sur la sécurité et la stabilité régionales.

Dans le cas du Mali, si le rapport souligne que la situation sur place constitue une grave violation de l'un des principes fondamentaux de l'Union africaine, à savoir le respect des frontières existant au moment de l'indépendance ainsi que de l'unité et de l'intégrité territoriale des États membres, il note également l'augmentation du nombre d'attaques commises par des

groupes armés, notamment Harakat Ansar ed-Din al-Salafiya (Ansar Eddine), Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) et le Mouvement unité pour le djihad en Afrique de l'Ouest. Le plus notable est le Mouvement unité, une branche dissidente d'AQMI qui rassemble des éléments de différents groupes terroristes et criminels de la région, notamment Boko Haram. Selon le rapport du Président, la situation qui prévaut au Mali offre à AQMI davantage de possibilités de poursuivre ses activités terroristes, et notamment d'enlever des otages dans le but de demander des rançons.

S'agissant de la situation entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud, l'Union africaine, par le biais de son Groupe de mise en œuvre de haut niveau, a continué de faciliter les négociations entre les deux parties concernant les arrangements postréférendaires et postsécession. Malheureusement, et comme l'a noté le Président de la Commission de l'Union africaine dans son rapport, les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud se sont gravement détériorées ces dernières semaines, et des combats intenses ont éclaté entre les armées des deux pays, qui ont eu lieu pour la plupart à Heglig et alentour. Le Président a par ailleurs indiqué que la situation actuelle, qui remet également en question le respect du principe de l'UA concernant les frontières existant déjà, empoisonne les relations entre les deux pays, a provoqué une crise humanitaire, mine la viabilité des deux États, ce en quoi elle compromet plus encore la sécurité de l'ensemble de la région et remet en question l'objectif universellement accepté de deux États vivant côte à côte dans la paix.

Le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre continue de poser de graves menaces et de graves problèmes sur le continent et appelle à un renforcement de la capacité des pays africains à mettre en œuvre des instruments sous-régionaux et continentaux juridiquement contraignants tels que la Déclaration de Bamako sur les armes légères et de petit calibre, par exemple.

Ces situations sur le continent sont la meilleure illustration de la pertinence de l'initiative prise par votre pays, Monsieur le Président, d'inscrire cette question critique à l'ordre du jour du Conseil pour ce mois – une question qui ne peut, selon nous, être réglée que par le biais d'une action régionale et internationale concertée, notamment en renforçant les mécanismes et instruments régionaux et internationaux existants.

L'Union africaine se tient prête à coopérer à la réalisation de cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus.

M. Savinykh (Bélarus) (*parle en russe*) : La République du Bélarus a toujours hautement sécurisé ses frontières. Le Bélarus parvient, de manière fiable, à faire barrage aux migrations illégales, au mouvement des terroristes et au passage d'armes, de drogues et de leurs précurseurs. Compte tenu de sa position géographique, le Bélarus a considérablement accru les ressources et les efforts qu'il consacre à la protection de ses frontières nationales. L'efficacité de ces mesures est pleinement ressentie dans les autres pays de la région.

Pour donner un exemple, un réseau de traite des femmes a récemment été démantelé, grâce à des efforts déployés conjointement avec INTERPOL et les services policiers britanniques. Un large éventail de mesures a également été adopté, conjointement avec l'Ukraine, pour assurer la sécurité à l'occasion de l'Euro 2012 de l'Union des associations européennes de football. Le Bélarus coopère également de manière constructive avec l'Organisation du Traité de sécurité collective pour protéger les frontières communes. Dans ce contexte, on peut considérer que le Bélarus exporte la sécurité dans la région.

Afin de garantir la sécurité tout le long de sa frontière, la République du Bélarus prend des mesures pour s'assurer que les zones frontalières isolées bénéficient du même niveau de protection. À cet effet, nous sommes en train de redéployer des ressources pour doter en personnel et en matériel les services chargés du contrôle de la frontière sud. Cela est extrêmement important car le Bélarus est situé sur les grands axes routiers qui relient non seulement l'est et l'ouest, mais également le nord et le sud.

Je voudrais réagir et exprimer mon appui à l'idée intéressante et importante qu'ont formulée les délégations des États-Unis et de la Norvège. J'appelle l'attention du Conseil sur les travaux du Comité du commerce de la Commission économique pour l'Europe. Le travail réalisé par le Comité sur les normes commerciales et la mise en place d'infrastructures pour les technologies de l'information et des communications nous a permis de promouvoir la transparence dans tous les échanges commerciaux internationaux, de réduire les coûts financiers et de gagner du temps. Nous pensons qu'il existe une

possibilité bien réelle d'associer rapidement à ces travaux la Commission économique eurasienne, qui, depuis cette année, agit en tant qu'organe exécutif de l'espace économique commun créé entre le Bélarus, le Kazakhstan et la Russie.

La Commission économique pour l'Europe prévoit de débattre, au sein de son Comité du commerce, de la possibilité de mettre en place à l'avenir un système universel à l'échelle du continent européen afin de favoriser et de surveiller les échanges commerciaux. Un tel système renforcerait la transparence et la sécurité de tous les flux commerciaux et permettrait de lever les obstacles bureaucratiques superflus qui nuisent aux affaires.

Le Bélarus entend continuer de jouer un rôle de garant efficace de la sécurité des frontières pour le bien de l'ensemble de la région. Nous signalons toutefois que, dans ce domaine, les dépenses ne cessent d'augmenter. À cet égard, et étant donné la nécessité de mieux sécuriser les frontières pour faire face aux menaces grandissantes, nous appelons nos partenaires à proposer des moyens concrets de coopération et à nous aider à protéger nos frontières.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

M. Nkoloi (Botswana) (*parle en anglais*) : Ma délégation partage les préoccupations exprimées au sujet du travail considérable qu'il reste à accomplir pour prévenir le trafic et les mouvements transfrontières illicites. Le règlement de ce problème est particulièrement important pour le Botswana, et pour l'ensemble du continent africain. Nous remercions donc la délégation des États-Unis d'avoir organisé le présent débat public dans le cadre de sa présidence du Conseil de sécurité.

Le Botswana considère que la communauté internationale doit déployer des efforts concertés pour s'attaquer au problème des mouvements transfrontières illicites, y compris les flux d'armes légères et de petit calibre et d'armes de destruction massive, la traite des personnes, en particulier la traite des femmes et des enfants, le trafic de drogues, le trafic de minerais et de trophées d'animaux sauvages, le mouvement des terroristes et des fugitifs et les transferts de fonds illicites. Ma délégation estime que toutes ces activités constituent de graves menaces qui compromettent les efforts visant un développement socioéconomique durable.

La criminalité transnationale organisée et le terrorisme ont naturellement une dimension mondiale et nous pensons que, pour être efficace, tout effort de lutte contre de telles activités doit s'attacher en particulier à améliorer le contrôle des frontières et les services d'immigration et de douane. Le Botswana est favorable à une coopération renforcée et plus énergique pour prévenir et combattre les mouvements illicites aux niveaux national, régional et mondial. Nous appuyons également une approche globale, car elle nous permettrait non seulement de gagner du temps mais aussi de réduire les coûts liés à la lutte mondiale contre le trafic et les mouvements illicites.

Ma délégation est convaincue que la communauté internationale doit unir ses efforts pour faire du contrôle des frontières une priorité dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous espérons que la Conférence d'examen sur les armes légères, qui se tiendra en août 2012, examinera cette question.

Le Botswana accorde en outre une grande importance à la conclusion d'un traité sur le commerce des armes en juillet 2012, traité qui doit être un instrument juridiquement contraignant, efficace et équilibré, établissant les normes internationales les plus élevées possibles pour le transfert des armes classiques. Nous appuierons un traité sur le commerce des armes, dont l'application impose une coopération internationale plus étroite et une aide internationale accrue pour prévenir le trafic et les mouvements transfrontières illicites.

Le Botswana est reconnaissant de l'aide qu'il a reçue de la part du système des Nations Unies et de partenaires bilatéraux pour mieux sécuriser ses frontières et renforcer ses services d'immigration et de douane. Nous attendons donc avec intérêt le rapport du Secrétaire général, qui sera publié plus tard dans l'année et contiendra une évaluation complète des efforts déployés par le système des Nations Unies pour aider les États Membres à lutter contre le trafic et les mouvements transfrontières illicites.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Adi (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation tient tout d'abord à s'associer aux vues exprimées dans la lettre (S/2012/257) adressée par le Président du Comité de coordination

des pays non alignés au nom des États membres du Mouvement.

Le Conseil débat de la question à l'examen au moment où la Syrie est victime d'actes terroristes qui sont le résultat de l'introduction clandestine sur son territoire d'armes et de combattants dont le but est de compromettre la stabilité et la sécurité et de détruire des biens publics et privés, et de mener des opérations terroristes et subversives armées contre les civils et les militaires. Mon pays a expliqué, dans les dizaines de lettres que nous avons envoyées au Secrétaire général et au Conseil de sécurité, les dangers que représentait pour la sécurité et la stabilité de la Syrie l'introduction clandestine d'armes et de combattants par les frontières des États voisins.

Hier, nous avons également transmis au Conseil une lettre dans laquelle figure une liste contenant les noms de ressortissants de pays arabes qui ont été arrêtés. Ils ont pour la plupart mené des opérations terroristes en Syrie, tandis que le reste d'entre eux a fait entrer des armes en contrebande. Tous sont entrés en Syrie de manière clandestine, en passant les frontières de pays voisins. Les enquêtes ont conclu que la plupart des personnes arrêtées appartiennent à Al-Qaida et qu'elles ont reçu l'ordre de perpétrer des actes extrémistes et propitiatoires.

Le Conseil de sécurité doit demander clairement à ceux qui apportent leur appui à de tels actes, que ce soit des États ou des groupes, d'y mettre un terme et de cesser de les appuyer.

Ma délégation a écouté la déclaration faite aujourd'hui par le représentant d'Israël. À ce propos, je tiens à indiquer que ces accusations et mensonges ne sauraient se substituer à une vérité qui saute aux yeux. Cela est évident pour tout le monde, étant donné qu'Israël est la principale source d'instabilité dans la région en raison de son occupation continue des terres arabes et du Golan syrien.

Il est en effet choquant que le représentant d'Israël accuse les autres au lieu de présenter des excuses à la communauté internationale pour cette abominable histoire d'agression, y compris l'utilisation par l'armée israélienne de millions de bombes à sous-munitions au Sud-Liban le jour même où le Conseil a adopté la résolution 1701 (2006) exigeant la fin de l'agression israélienne contre le Liban.

Il est de notoriété publique que les principaux trafiquants d'armes classiques dans le monde, en particulier les armes illicites, sont des officiers israéliens à la retraite qui travaillent pour le compte de fabricants et de fabriques d'armes israéliens. Il est clair que la déclaration du représentant d'Israël est en contradiction avec les actions de son pays, puisque l'implication d'Israël dans le trafic d'armes à travers le monde encourage le terrorisme international et protège les trafiquants de drogue et les mouvements sécessionnistes dans le monde entier. Par ailleurs, des gangs internationaux dirigés par certaines personnalités religieuses israéliennes se livrent actuellement au trafic d'organes d'enfants.

Enfin, les actes d'agression internationale, d'occupation et de piraterie perpétrés par Israël ne peuvent pas être occultés à la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 25.